

FÉVRIER 2026

Année 18, No. 1



NOMININGUE – « Le pays où l'on revient »

BULLETIN MUNICIPAL



MOT DE LA MAIRE

Dans ce numéro :

Mot de la maire	1
Échos du conseil	2
Vie communautaire, culturelle et récréative	3
Tout savoir sur...	4
Urbanisme et environnement	4

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Mardi 10 février 2026 à 19 h 30
Salle J.-Adolphe-Ardouin
2114, chemin du Tour-du-Lac

COMPTE DE TAXES 2026
Les comptes de taxes sont en production et seront bientôt disponibles
Première échéance le 18 mars 2026

Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides



Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février
Visitez prel.qc.ca pour en savoir plus

OUVERT OU FERMÉ?
SUIVEZ L'ÉTAT DE NOS INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES SUR LE WEB
NOMININGUE.CA



Services gratuits et confidentiels pour les aînés vivant des situations de vulnérabilité, d'abus ou de maltraitance, ayant des inquiétudes ou faisant face à différents problèmes mettant en jeu leur qualité de vie.

ÉCOUTE - SOUTIEN - ACCOMPAGNEMENT
1 844 551-6032
info@prevoyanceaines.org www.prevoyanceaines.org



BONNE ANNÉE 2026!

En ce début d'année et de nouveau mandat, permettez-moi de vous parler de notre administration municipale.

Si Nominique a bonne réputation, ce n'est pas attribuable qu'au conseil municipal. Bien au contraire, ce l'est grâce à notre administration municipale. Comme vous le savez, bien que nous soyons une municipalité de petite taille, nous devons répondre aux mêmes exigences que celles beaucoup plus grandes.

Outre ses employés à temps plein, elle compte également des pompiers, des premiers répondants, des animateurs(trices) de camp de jour, des sauveteurs et des surveillants de patinoire, qui sont des employés temporaires ou à temps partiel. Je vous invite d'ailleurs à visiter le site Web de la Municipalité pour consulter notre organigramme à l'onglet suivant :

Vie municipale/Administration et structure organisationnelle/Organigramme Municipalité.

Nominique est malheureusement une merveilleuse pépinière pour les villes qui cherchent des employés qualifiés et performants. Il n'est pas rare que certains quittent pour un avancement professionnel ou pour un poste mieux rémunéré ailleurs.

Si vous venez aux séances du conseil municipal ou que vous lisez les procès-verbaux, vous avez peut-être constaté qu'il y a souvent du mouvement dans la structure organisationnelle.

Plusieurs de ces mouvements sont imputables à des départs d'employés temporaires. Fort heureusement, nous arrivons à combler rapidement les postes vacants.

Nous sommes fiers de dire que notre administration est très performante et se démarque. Cela ne veut pas dire que tout est parfait, mais soyez assurés que nos employés font tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le bon fonctionnement de notre municipalité avec le budget qui leur a été attribué.

Je tiens à remercier chacun d'entre eux pour le travail qu'ils accomplissent au bénéfice de tous les citoyens. Ils gèrent les finances de la ville, entretiennent nos 175 kilomètres de route et nos infrastructures, ils nous divertissent et veillent à ce que la vie communautaire soit vibrante, ils s'assurent que le territoire se développe selon les règles en vigueur, ils nous protègent, ils assurent le suivi de projets divers et, surtout, ils sont dévoués et aiment profondément Nominique.

Merci de tout cœur à nos employés qui font de notre village un endroit où il fait si bon vivre!

Françoise Létourneau

ÉCHOS DU CONSEIL DÉCEMBRE 2025 ET JANVIER 2026

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE POUR LE SERVICE INCENDIE

Le conseil a autorisé l'achat d'un camion autopompe, car selon les normes ministérielles, le nôtre a atteint sa fin de vie utile, soit 20 ans et la loi nous oblige à renouveler l'équipement au terme de cette période. L'appel d'offres a été lancé.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)

Une demande a été faite au MTMD afin d'abaisser la vitesse permise sur la route 321 entre le chemin Chapleau et l'entrée du village. La vitesse est souvent excessive sur cette portion de route et représente un enjeu de sécurité civile. Nous espérons une réponse positive.

COMPENSATION VERSÉE À LA MUNICIPALITÉ PAR LE MTMD

La Municipalité a reçu une compensation de 10 139,53 \$ du MTMD pour les frais qu'elle a engagés pour maintenir la praticabilité du chemin des Gélinittes et du chemin des Pinsons, qui ont servi de détour lorsque la route 321 a été coupée en 2024 en raison des pluies diluviennes.

RÉFECTION DU CHEMIN DU TOUR-DU-LAC

La Municipalité a obtenu une subvention de 3 729 567 \$ pour la réfection du chemin du Tour-du-Lac. Cette aide financière correspond à 75 % de la dépense anticipée. Il faudra donc contracter un emprunt de 1 755 934 \$ pour payer la portion résiduelle. Cette aide financière est néanmoins la bienvenue, car plusieurs sections du chemin du Tour-du-Lac sont en très mauvais état et doivent être refaites. Ces travaux porteront donc sur environ 6 km de route et incluront le remplacement de 11 ponceaux.

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Le conseil a reçu quatre candidatures pour combler le poste vacant. Nous remercions toutes les personnes qui ont manifesté leur intérêt, cela fait preuve d'un engagement citoyen remarquable. La personne retenue est Suzie Radermaker.

RAPPEL! Gestion sécuritaire des cendres

Pour éviter les risques d'incendie dans le camion de collecte, vous devez laisser refroidir complètement les cendres chaudes pendant plusieurs jours avant de les déposer dans le bac brun.

Pour ce faire, placez les cendres dans un contenant métallique muni d'un couvercle que vous laisserez reposer à l'extérieur de la maison de trois à sept jours.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FONDATION SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA

Dimanche 1^{er} février 2026 à midi

À l'Espace Saint-Ignace
2265, rue du Sacré-Coeur

Café, fruits et fromage seront offerts

SPECTACLES AU PROFIT DE LA FONDATION SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA



PATRICK NORMAND & NATHALIE LORD - Depuis nous deux

SAMEDI
21 mars 2026 - 20H

À l'Espace St-Ignace
(anciennement l'église de
Nominique)

BILLETTS EN VENTE AU MARCHÉ GÉNÉREUX, AU DÉPANNEUR
L'ESSENTIEL OU AU WWW.ADNOMINIQUE.CA

Spectacle organisé par Et présenté par



En collaboration avec



DUMAS PIANO - VOIX - DIAPOS

SAMEDI 30 MAI 2026 - 20H

À l'Espace St-Ignace
(anciennement l'église de
Nominique)

BILLETTS EN VENTE AU MARCHÉ GÉNÉREUX, AU DÉPANNEUR
L'ESSENTIEL OU AU WWW.ADNOMINIQUE.CA

Spectacle organisé par Et présenté par



En collaboration avec



VIE COMMUNAUTAIRE, CULTURELLE ET RÉCRÉATIVE



DÉJEUNER D'ENTRAIDE NOMINIQUE
DIMANCHES 1^{er} FÉVRIER ET 1^{er} MARS
 8 h à 12 h, Salle J.-A.-Ardouin

Profitez d'un repas abordable tout en appuyant les activités de l'organisme! Votre présence fait toute la différence!



J.A. Martin, photographe



Film réalisé en 1976 par Jean Beaudin
 Mettant en vedette Marcel Sabourin et Monique Mercure, qui reçut pour ce rôle le prix d'interprétation féminine du Festival de Cannes en 1977.

Mercredi 4 février à 13 h 30 - Bibliothèque Renée-O.-Rodier



SOUPER SPAGHETTI
 au profit de Jeunesse Nominique
Samedi 7 février
 Salle J.-A.-Ardouin

Adultes et enfants de 12 ans et plus 25 \$

Enfants de 5 à 11 ans 15 \$ - Gratuit pour les 5 ans et moins

Billets : info@jeulessenominique.com ou 819 278-0721



Dimanche 8 février
 13 h à 15 h
 À la gare de Nominique
 Places limitées
 Réservez au 819 717-9646

PLACOTAGE SUR LA MORT

La mort... on ne meurt pas d'en parler



CRÉATION DE CARTES DE ST-VALENTIN
Mercredi 11 février à 13 h
 Bibliothèque Renée-O.-Rodier

France Mercure vous montrera comment créer de jolies cartes à partir de votre recyclage
 Inscriptions au 819-278-3384, poste 234

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE NOMINIQUE
SOUPER DE LA SAINT-VALENTIN
Samedi 14 février

Billets : 30 \$, en vente au Club de l'Âge d'Or
 (mardi et mercredi de 13 h à 16 h)

2241, rue du Sacré-Coeur



ATELIER : SOUTIEN ET AIDE AUPRÈS DES HOMMES

Mercredi 18 février à 9 h

Bibliothèque Renée-O.-Rodier

Animé par le Réseau des éclaireurs en santé psychologique
 Objectif : comprendre la détresse et le processus de demande liés aux stéréotypes masculins. Il sera aussi question des stratégies pour aborder une autre personne et lui apporter une écoute empathique.

Inscription obligatoire au 819 278-3384, poste 234



RANDONNÉE DE RAQUETTE AUX FLAMBEAUX



SAMEDI 21 FÉVRIER 2026
 PARC LE RENOUVEAU ROSAIRE-SENÉCAL
 DÉPART DU STATIONNEMENT P2
 (CHEMIN DES MARRONNIERS) À 19 H

nominique.ca

ARTISTES DE CHEZ NOUS



FORMATION « AU GRÉ DE L'INSPIRATION »
20-21 février 2026

Avec Sandra Tomb, reconnue pour sa maîtrise de la couleur
 Apprenez à manier le couteau!

Info : artistescheznous@gmail.com

Félicitations à Paule Dessureault pour son œuvre *Havre de paix*, coup de cœur du public lors de l'exposition de novembre 2025. L'œuvre est exposée à la réception de l'hôtel de ville jusqu'à la fin 2026.

CONFÉRENCE : LES PONTS COUVERTS
26 février à 17 h
 Salle J.-A. Ardouin

Vin et fromage



Découvrez l'histoire fascinante de ces structures emblématiques, entre traditions, patrimoine et mémoire collective. Conférence animée par Guy Thibault, professeur émérite de géographie.

RÉUNIONS ALCOOLIQUES ANONYMES

Les vendredis soirs à 20 h à la salle Roch-Jetté, 2114, chemin du Tour-du-Lac (l'entrée est située à l'arrière). Info : 819 623-6677



nominingue.ca

Bureau municipal
2110, chemin du Tour-du-Lac
Nominingue (Québec) J0W 1R0
Tél. : 819 278-3384—Télec. : 819 278-4967
reception@nominingue.ca

Heures d'ouverture :
lundi au vendredi
8 h à 12 h et 13 h à 16 h



*Tout savoir
sur...*

TOUS LES MOIS, UN REGARD UNIQUE
SUR UN DES SERVICES DE LA
MUNICIPALITÉ

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

TOUT SAVOIR (OU PRESQUE) SUR L'URBANISME

Quand on pense à l'urbanisme, on imagine souvent des règlements complexes, des plans techniques ou des formulaires à remplir. Pourtant, à Nominingue, l'urbanisme commence bien plus simplement : par une question, un projet... ou parfois un doute.

Derrière les permis, les zonages et les règlements se trouve le **Service de l'urbanisme et de l'environnement**, une petite équipe de quatre personnes qui connaît bien la réalité du milieu. Chaque année, elle jongle avec une foule de dossiers allant de la construction d'une maison à l'agrandissement d'un chalet, en passant par les rénovations, les installations septiques, l'abattage d'arbres ou encore la protection des rives et du littoral. Et tout ça, parfois entre deux plaintes concernant un chien qui jappe ou la présence non autorisée d'une pelle mécanique aux abords d'un lac.

Ici, aucun projet ne se ressemble vraiment. Un citoyen veut construire un garage, un autre rêve d'une véranda, pendant qu'un troisième se demande s'il peut couper un arbre devenu trop imposant. Dans tous les cas, le service privilégie l'accompagnement citoyen. Un appel, une rencontre ou une simple question posée au bon moment peuvent souvent éviter bien des tracasseries, des délais et quelques maux de tête.

L'urbanisme à Nominingue, c'est aussi une histoire de **mémoire et d'identité**. Le village s'est façonné au fil des années, et son cadre bâti raconte cette évolution. Protéger le patrimoine architectural, les paysages et les éléments historiques fait partie intégrante du travail, afin que le développement se fasse sans effacer ce qui rend Nominingue unique.

Les règlements municipaux, parfois perçus comme contraignants, ont avant tout un objectif collectif. Ils servent à assurer une cohabitation harmonieuse, à protéger les milieux naturels, à préserver la valeur des propriétés et à garantir un cadre de vie sécuritaire et équitable pour tous. Leur application se fait avec rigueur, mais aussi avec un souci d'équité et de compréhension.

À Nominingue, l'urbanisme se veut avant tout **humain, à l'écoute et orienté vers les solutions**. C'est une démarche collective, où citoyens et municipalité avancent ensemble. Parce que bâtir un milieu de vie harmonieux et durable, ce n'est pas qu'une affaire de règlements : c'est une histoire de dialogue, de respect et d'avenir partagé.

PERMIS OU PAS PERMIS?

Avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété, il importe de vérifier s'ils nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation délivré par le Service de l'urbanisme et de l'environnement. Cette démarche vise à assurer la conformité des travaux aux règlements municipaux et provinciaux, à protéger l'environnement et à éviter des situations problématiques ou coûteuses.

Il incombe aux propriétaires de s'assurer que les travaux projetés sont autorisés et, le cas échéant, qu'un permis a été obtenu avant le début des travaux. En cas de doute, consultez le **règlement 2024-498 relatif aux permis et certificats sur notre site Web**.

***Un conseil :** si vous prévoyez effectuer des travaux au printemps ou cet été, n'attendez pas à la dernière minute pour entamer vos démarches auprès de la Municipalité, car l'attente pourrait durer plusieurs semaines en fonction du nombre de demandes!*

Travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation

Un permis ou un certificat d'autorisation est requis **AVANT** d'entreprendre les travaux suivants :

- ◆ Aménagement d'une entrée charretière;
- ◆ Construction ou agrandissement d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment/construction accessoire;
- ◆ Rénovation d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment/construction accessoire;
- ◆ Construction, modification ou remplacement d'une installation septique;
- ◆ Construction, modification ou remplacement d'un ouvrage de captage des eaux;
- ◆ Construction, modification ou remplacement d'un système de géothermie;
- ◆ Installation d'un spa ou d'une piscine;
- ◆ Tout remblai de terre;
- ◆ Déplacement ou démolition d'un bâtiment;
- ◆ Tout ouvrage réalisé dans la rive ou le littoral (quai, passerelle, etc.);
- ◆ Tout abattage d'arbres, incluant les arbres dangereux ou morts;
- ◆ Coupe forestière;
- ◆ Location court séjour.